



# CNU

Conseil National des Universités

**SECTION 22 : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain, de l'art, de la musique**

Alexandre Fernandez  
Président de la 22<sup>e</sup> section du CNU  
UFR Humanités  
Université Bordeaux-Montaigne

Bordeaux, le 29 juin 2020

Monsieur Jean Peeters, président de l'Université  
de Bretagne-Sud  
Monsieur le Président,  
Cher collègue,

Je viens d'être informé par Madame Sylviane Llinares, présidente du COS constitué pour l'examen des candidatures au poste de professeur des Universités en histoire contemporaine maritime (poste 0424/n°4351) à l'Université Bretagne-Sud et Monsieur Yves Denéchère, professeur à l'Université d'Angers, directeur de l'UMR TEMOS-CNRS 9016, que le Conseil d'administration de l'UBS restreint aux enseignants-chercheurs du vendredi 26 juin 2020 a décidé d'invalider le recrutement proposé par le COS et validé par le CAC restreint du jeudi 25 juin 2020.

Comme président de la 22<sup>e</sup> section du CNU, je ne peux que m'étonner d'une décision prise en vertu d'un vice de procédure dont le fondement paraît ténu. Une décision – jusqu'ici heureusement inhabituelle dans l'Université française – qui, en l'espèce, semble mettre en cause la qualité des travaux menés en session par nos collègues réunis en COS, tous spécialistes reconnus du champ concerné par le profil du poste mis au recrutement. Comme vice-président de la Commission permanente du Conseil National des Universités, je ne saurais que m'inquiéter d'une pratique qui verrait les présidents des CA des Etablissements d'Enseignement Supérieurs invalider trop souvent, et en l'absence de faute grave, les propositions de classement des COS. Le risque serait de substituer un nouveau type de

recrutement au recrutement par les pairs qui, jusqu'à aujourd'hui, est et l'honneur et la liberté de notre statut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

Alexandre Fernandez,  
Professeur des Universités  
Vice-président de la Commission Permanente du Conseil des Universités  
Président de la 22e section du Conseil National des Universités

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.